



NOTE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

COMMUNE DE SAINT-PAULIEN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2016

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2016. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. De par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2016 a été voté le 27 AVRIL 2016 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de solliciter des subventions auprès du conseil départemental, de la Région, de l'Etat et de l'Europe pour financer les travaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville, les dépenses de contingentement obligatoire, les charges d'intérêts ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir par des investissements.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers/locations, régies, remboursement de charges salariales, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes totales de fonctionnement 2016 représentent 1 975 872 € hors excédent reporté.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 562 081 € des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses totales de fonctionnement 2016 représentent 1 887 085 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

On constate que les recettes de fonctionnement (dotation d'Etat) sont en diminution,

	2014	2015	2016
Dotation forfaitaire	403 603 €	381 046 €	337 605 €
Dotation compensation TFTPTH	61 098 €	59 482 €	46 535 €
Dotation nationale péréquation	37 173 €	39 753 €	36 717 €
Dotations versées par l'état DSR DGD	215 336 €	260 826 €	269 450 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux (soit 715 732 € pour 2015 et prévision 2016 : 710 564 €)

Les dotations versées par l'Etat stipulées ci-dessus

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population tels que les revenus des immeubles en 2015 : 125 177 € et en 2016 : 138 366 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section en 2016:

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	580 250 €	Excédent brut reporté	100 000 €
Dépenses de personnel	562 081 €	Atténuation de charges	132 945 €

Autres dépenses de gestion courante obligatoires	578 631 €	Impôts et taxes	879 104 €
Dépenses financières	39 984 €	Dotations et participations	690 307 €
Atténuation produit	48 495 €	Produit gestion courante et des services	152 529 €
Charges exception	6 588 €	Recettes financières	1 296 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	71 054 €	Produit cessions immo	69 293 €
Virement à la section d'investissement	17 435 € (prévision)	Produits (écritures d'ordre entre sections)	50 394 €
Total général réalisé	1 887 083 €	Total général réalisé	2 075 868 €

Prévision équilibre budget au BP 16 : 1 979 921 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2016 :

- *concernant les ménages*
 - . Taxe d'habitation (taux communal : 13.12 %)
 - . Taxe foncière sur le bâti (taux communal : 9.66 %)
 - . Taxe foncière sur le non bâti (taux communal : 65.90 %)
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) taux communal (18.99 %)

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 852 691 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élève à 679 509 € soit une baisse de 5.53 % par rapport à l'année 2015.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement est tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...Le budget d'investissement de la commune regroupe.

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions

d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment communal, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	99 424 €	Virement de la section de fonctionnement	17 435 € (prévision)
Remboursement d'emprunts	240 319 €	FCTVA	56 790 €
Travaux de bâtiments	291 681 €	Mise en réserves excéd fonctionnement	361 588 €
Travaux de voirie	158 559 €	Créances immobilisations	24 000 €
Autres travaux etudes	3 500 €	Taxe aménagement	29 202 €
Autres dépenses	8 833 €	Subventions	214 205 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) et patrimoniales	52 681 €	Emprunt/caution/depot garantie	1 460 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	73 341 €
Total général	854 997 €	Total général	760 586 €

Prévision budget primitif équilibre : 2 621 771 €

c) Les principales réalisations de l'année 2016 sont les suivants :

Aménagement d'espaces et jeux à la zone humide du lac,
 Acquisition immeuble Souveton,
 Travaux sur bâtiments cnaux et achat matériels
 Reprise concessions cimetièrre,
 Mission d'études usine Bongiraud,
 Eclairage Public/Telecom/Basse Tension - village de Nolhac
 Mise aux normes alarme incendie Centre Hébergement,
 Restauration Orgue de l'Eglise,
 Equipement numérique Ecoles, et GTB chauffage groupe scolaire,
 Signalisation Za Nolhac et travaux voirie
 Etude paysagère Place Jeanne d'arc
 Accessibilité handicapés bâtiments communaux
 Travaux de voirie communale

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : restauration orgue, detr équipement informatique
- de la Région : restauration orgue,
- du Département : restauration orgue,
- de la Communauté Communes des PO : fond concours usine Bongiraud
- des Particuliers : remboursement participation PUP MONTEE DU LAC – PVR LE LAC

e) Engagement sur l'exercice 2017

Comme chaque année les dépenses d'investissement engagées et non payées au 31 décembre de l'année sont reconduites sur l'exercice suivant sous l'intitulé RAR (reste à réaliser) tant en dépenses qu'en recettes. Soit un total de dépenses de 400 200 € et 317 417 € de recettes. Lors de la clôture du compte administratif ces éléments sont pris en compte dans l'affectation du résultat final tant de la section de fonctionnement que de l'investissement.

IV : Etat de la dette

Cette année la commune n'a pas eu recours à l'emprunt sur le budget général

Endettement pluriannuel

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rbsement dette capital interets	280 004	279 824	215 549	159 533	139 891	138 418
Capital restant dû			1 429 514	1 246 049	1 113 457	997 671

Soit une dette par habitant en 2016 de 113.70 € et en 2017 elle sera de 87.87 €.

Le Maire, L DUPLOMB

Le 11 mai 2017